

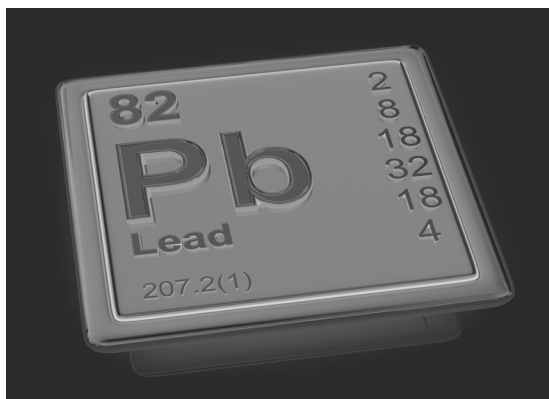
# FORMATION PLOMB

## Que dit la réglementation ?

*Les composés du plomb sont classés comme toxiques pour la reproduction (en catégorie 1 A selon le règlement CLP).*

*A ce titre, des mesures de prévention particulières et un suivi médical renforcé spécifiques aux agents chimiques CMR sont applicables aux travailleurs exposés.*

*Article R. 4412-149 : Le Code du travail fixe pour le plomb et ses composés une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) réglementaire contraignante de 0,1 mg/m<sup>3</sup>, à ne pas dépasser en moyenne sur 8 heures dans l'atmosphère d'un environnement de travail. Le respect de cette valeur limite d'exposition professionnelle doit être considéré comme un objectif minimal de prévention par les employeurs. L'exposition des travailleurs doit être réduite au niveau le plus bas techniquement possible en prenant les mesures nécessaires dans l'environnement d'exercice des salariés..*



Parmi les dangers liés à l'inhalation et/ou à l'ingestion du plomb, on peut noter la déclaration de symptômes plus ou moins graves (nausées, crampes abdominales...) en fonction de la durée d'exposition et du mode de contamination. Ces symptômes peuvent mener à terme à des maladies chroniques dont l'occurrence potentiel de cancers.

En France, près de 2,5 millions de salariés (soit 10% de la population active) sont exposés à au moins un agent chimique cancérigène dans le cadre du travail.

Aujourd'hui, de nombreux secteurs d'activité sont concernés par les risques occasionnés par la présence de plomb à plus ou moins haute dose dans un environnement professionnel.

## OBJECTIFS :

- Sensibiliser les stagiaires aux risques sanitaires causés par la présence de plomb dans un environnement professionnel
- Connaître la réglementation en matière d'interventions sur des revêtements contenant du plomb
- Connaître les procédures et modes opératoires pour intervenir dans un environnement où la présence de plomb a été détectée

## EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Experts en prévention des risques professionnels

## DURÉE :

- 1 jour (7 heures)

## PRÉREQUIS :

- Aucun

## PUBLIC VISE :

Ouvriers du bâtiment exposés au risque plomb :

- intervention sur des peintures et des canalisations dans des bâtiments anciens (enlèvement, réfection..)
- découpe ou sablage de structures métalliques recouvertes de peinture anticorrosion
- travaux de couverture (soudure au plomb, utilisation de feuille de plomb...)

## EN FIN DE FORMATION :

- Attestation de fin de formation
- Sur demande, une clé USB

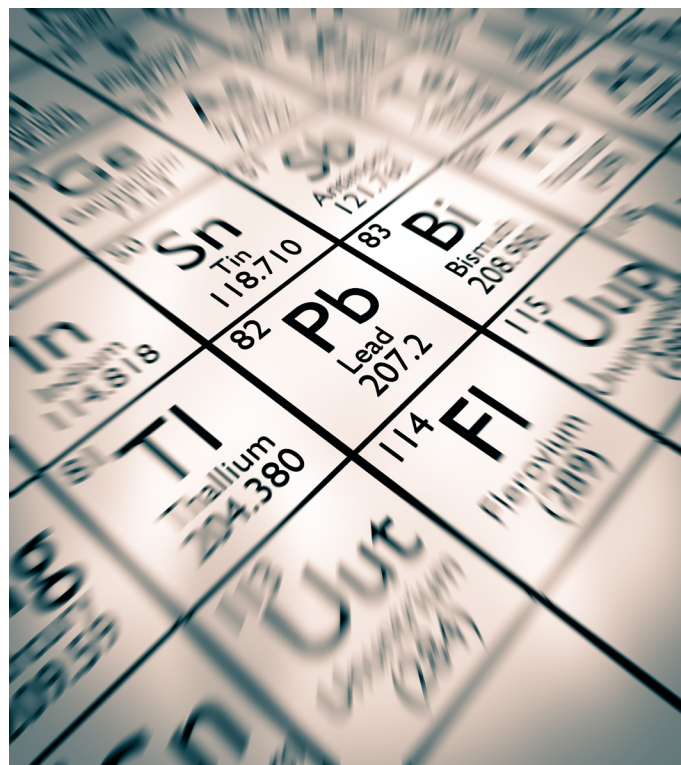
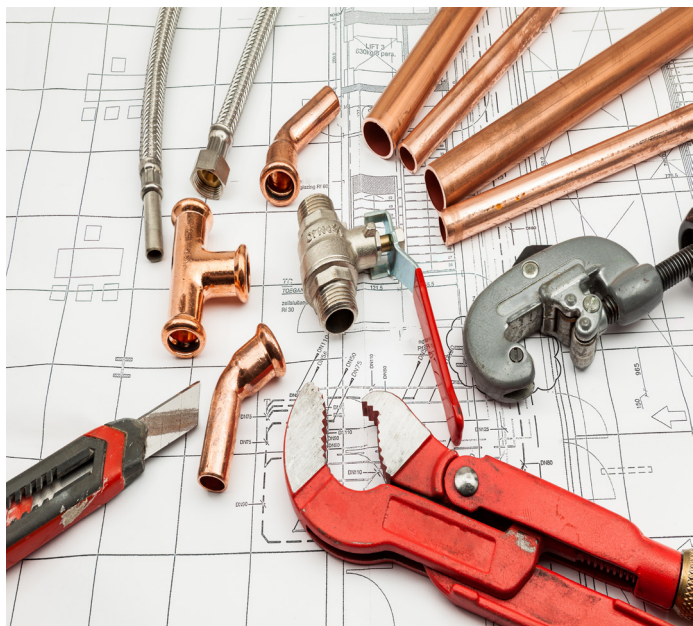


**INEPS**  
Institut National  
d'Expertise en  
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis  
[contact@ineps.fr](mailto:contact@ineps.fr)  
[www.ineps.fr](http://www.ineps.fr)

## DESCRIPTION

- Connaissance du plomb
- Réglementation en vigueur
- Contexte des accidents liés au plomb
- Risques sanitaires
- Plomb dans l'eau
- Mesures contre le saturnisme
- Information sur les risques liés à la présence de revêtements contenant du plomb



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évaluation pratique individuelle :

- Mise en situation des stagiaires
- QCM
- Bilan

## POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire



**INEPS**  
Institut National  
d'Expertise en  
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis  
[contact@ineps.fr](mailto:contact@ineps.fr)  
[www.ineps.fr](http://www.ineps.fr)